

**CONSEIL MUNICIPAL
DU
VENDREDI 26 FEVRIER 2021
COMPTE RENDU**

PRESENTS :

Pascal PONCET, Emmanuelle BARLERIN, Jean Paul ROYER, Dominique VIETTI, Michel COMPAGNAT, Colette MELON, Michaël DAUSSY, Nathalie OSSEDAT, Dominique SCIANDRONE, Céline VALLAS, Antoine CHAMOURET, Solange PERRIER, Clément MOISSONNIER, Urielle GONARD, Cyril EPINAT

ABSENTS EXCUSES : 0

ABSENT : 0

SECRETAIRE DE SEANCE : Clément MOISSONNIER a été nommé secrétaire de séance

Le compte rendu du précédent conseil a été validé à l'unanimité.

**1/ COMPTES DE GESTION DU TRÉSORIER ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020
AFFECTATION DE RESULTAT**

Dominique VIETTI, adjointe en charge des finances, présente les comptes administratifs 2020 de la comptabilité M14 et M49.

1- En ce qui concerne le budget communal (M14),

- l'investissement réalisé en 2020 représente 188 706.37 € pour un montant de recettes encaissées de 358 866.78 € **soit un solde positif de 137 915.65 €.**
- Les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 982 744.92 € alors que les recettes de fonctionnement représentent 1 139 445.49 € **soit un solde positif de 156 700.57 €** auquel s'ajoute l'excédent de l'exercice 2019 soit 530 008.86 € **ce qui donne résultat de clôture cumulé de 686 709.43 €.**

Ce montant sera affecté en totalité aux recettes de fonctionnement (compte 002).

2- Pour le budget assainissement (M49),

- L'investissement (emprunt et amortissements) réalisé en 2020 représente 73 206.25 € pour un montant de recettes encaissées de 83 418.06 € **soit un solde positif de 20 211.81 €.**
- Les dépenses d'exploitation du budget d'assainissement s'élèvent à 145 778.32 € pour un montant de recettes encaissées de 126 648.75 € **soit un solde négatif de 19 129,57 €** auquel il convient d'ajouter l'excédent 2019 soit 12 987.71 € **ce qui donne un résultat de clôture cumulé négatif de 6 141.86 €**

Ce montant sera affecté en totalité aux recettes d'exploitation (compte 002).

Les résultats sont conformes aux comptes tenus par la trésorerie de St Germain Laval

Conformément aux règles, Monsieur le maire quitte la salle du conseil et ne prend pas part au vote des comptes administratifs 2020 des budgets M14 et M49.

Les résultats sont adoptés, à l'unanimité, par le conseil municipal ainsi que l'affectation des résultats.

Le maire souligne qu'il faut être attentif au budget assainissement, notamment à la section d'exploitation, les recettes de la redevance et des branchements ne couvrant pas les dépenses ce qui creuse le déficit. Il rappelle qu'il avait déjà attiré l'attention du conseil sur une situation qui ne pouvait que se produire eu égard aux coûts de fonctionnement d'une station de 2850 eq/hbts. Il rappelle que la redevance d'assainissement est déjà de 1,30 euros par m3 d'eau et qu'il considère cette redevance suffisamment élevée pour ne pas l'augmenter. Il indique qu'il faudra donc virer des crédits du budget communal vers le budget d'assainissement pour l'équilibrer.

Il rappelle que la taxe désormais perçue et issue de la fromagerie est à hauteur de 80% suite à des négociations « serrées » avec la CCPU lors du dernier mandat (20% pour la CCPU). Cette nouvelle répartition servira à cet équilibre. Il rappelle que la répartition de cette taxe entre la CCPU et la commune a été revue pour prendre en compte cette situation.

Le maire rappelle en outre que depuis le 1^{er} janvier 2021, le budget assainissement est soumis à la règle de l'autonomie financière ce qui signifie qu'il doit fonctionner avec sa propre trésorerie constituée des encaissements relatifs à l'assainissement.

Le maire indique également que la station de prétraitement récemment construite par la fromagerie devrait réduire les coûts d'exploitation de la station d'épuration communale (moins de produits de traitement à employer, moins d'énergie car charge polluante plus faible et très encadrée). Elle ne réduira bien entendu pas les quantités d'effluents déversées par l'établissement mais les dépenses d'exploitation devraient malgré tout se trouver diminuées.

2/ PROJET SITE CONSEIL DEPARTEMENTAL/ENTREPRISE EXTRAT

Le maire indique avoir eu ces derniers jours un contact avec tous les acteurs du dossier : le conseil départemental au travers notamment de Jérémy LACROIX, Vice-Président en charge du dossier, de la Direction Départementale des Territoires (DDT), de l'entreprise EXTRAT/VALLAS (Aurélien VALLAS).

Il indique également avoir reçu un courrier de Monsieur LACROIX lui précisant que le Conseil Départemental étudierait bien la solution d'une implantation sur le tènement communal situé entre la STEP et la piscine. Il veut cependant lever des doutes techniques, financiers et urbanistiques « ce qui est normal » rajoute Pascal PONCET.

Le maire indique cependant :

- que la DDT via Monsieur DEFRANCE et au travers d'une rencontre avec Monsieur le Sous-Préfet ABRARD a bien validé le principe de la constructibilité ;
- qu'il a reçu ce jour même une demande de certificat d'urbanisme de Monsieur TRAVARD, responsable au conseil départemental de la structure Saint Juraude, qu'il a immédiatement renseignée et remise, dans la foulée, à Monsieur TRAVARD en vue d'une officialisation de la constructibilité et des éventuelles contraintes urbanistiques.

Quant à la faisabilité technique et financière, le maire se dit confiant car il y a économie de la déconstruction des hangars du site actuel, de leur désamiantage préalable et qu'il y a une recette issue de la vente. Par ailleurs, tous les bâtiments seraient réutilisés par l'entreprise EXTRAT ce qui est une bonne chose en terme de développement durable.

Le maire indique avoir eu Monsieur VALLAS à plusieurs reprises qui lui précise qu'il serait déçu si la solution du transfert envisagé ne pouvait voir le jour. Monsieur VALLAS confirme les chiffres avancés pour l'acquisition du site du Conseil Départemental même s'il précise qu'ils sont sur la base d'une discussion et qu'une visite s'impose.

Monsieur VALLAS indique par ailleurs au maire, officialiser sa demande au travers d'un courrier qu'il s'apprête à faire à Monsieur LACROIX.

Pascal PONCET, Jean Paul ROYER et Michel COMPAGNAT confirment le budget qui a été communiqué par les services du conseil départemental et qui s'élève à 2M d'euros pour cette opération initialement prévue sur l'actuel site.

Le maire indique que le planning annoncé au précédent compte rendu du conseil municipal, suite notamment à l'étude sur un nouveau site, ne tiendra plus.

Il a vu avec Monsieur LACROIX qu'il faudrait plutôt considérer une fin de construction fin 2024 si le projet se portait désormais vers le tènement communal précité.

Pascal PONCET se dit confiant quant à l'aboutissement de cette solution « gagnant-gagnant ».

Il termine en indiquant que toutes les parties travaillent sur le sujet depuis plus d'un an et que plusieurs sites ont été envisagés pendant ce laps de temps et qu'une réunion sera programmée avec :

Le Vice-Président Jérémy LACROIX, le Conseiller Départemental Jean BARTHOLIN, les services du conseil départemental et la mairie.

3/ PROJET BIBLIOTHEQUE

Le maire rappelle le projet de déménagement de la bibliothèque dans les locaux communaux rue d'Urfé. Ces locaux ont été visités par les bénévoles et leurs conviennent tout à fait.

Les acteurs du Département en charge des bibliothèques semblent eux aussi satisfaits quant au choix du site et ont retenu un échancier qui permettrait un début de travaux fin 2022.

Un plan « état des lieux » du Rez de Chaussée de l'existant est demandé à la société MOISCONSTRUCTION (Clément MOISSONNIER) afin de pouvoir réaliser, en concertation avec le Département, la mairie et les bénévoles, une projection de l'aménagement des nouveaux locaux et des estimations.

Il lui est demandé par ailleurs de chiffrer, pour le prochain conseil, une mission relative aux demandes d'autorisation d'urbanisme (dossier de permis de construire avec consultation des services de l'ABF, de la DDT, etc).

Une partie des travaux serait effectuée par les employés communaux (cloisons, sols, plafonds, sanitaires) alors que les entreprises privées seraient consultées pour les menuiseries extérieures (baies, portes), la plomberie, le chauffage et l'électricité.

Le maire précise que, compte tenu que la surface affectée à la bibliothèque, la commune peut prétendre à une subvention intéressante du Département en présentant le dossier à l'appel à projets lancé par cette institution. L'aide concerne les travaux et l'équipement matériel (mobilier et informatique).

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à participer à cet appel à projets en vue d'obtenir un soutien financier de la part du Département.

4/ PROJET CREATION MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES (MAM)

Monsieur le maire informe l'assemblée municipale d'un projet de création d'une maison d'assistantes maternelles porté par Mesdames CHALOT et CHAUX.

Ce service pourrait, à terme, lorsque le projet de création de la maison des services porté par la CCPU aura abouti rue René Cassin, s'installer dans les bureaux actuels de la CCPU (ex-trésorerie), place du Cèdre.

En attendant, Mesdames CHALOT et CHAUX ont pensé au chalet municipal à proximité du camping. Il répond aux exigences fixées par la PMI.

Eu égard au fait que ce bien fait partie des installations mises à l'exploitation de Monsieur BURCKEL dans le cadre d'un contrat de Délégation de Service Publique, Mesdames CHALOT et CHAUX se sont adressées directement à lui sur les conseils du maire. M BURCKEL, par ailleurs averti par le maire, ne semble pas opposé à une location annuelle dans l'attente de la libération des lieux précités.

Il ne peut cependant consentir cette location que pendant le restant de la durée son contrat de délégation.

5/ CHAPELLE NOTRE DAME DU CHATEAU

Monsieur le maire explique que la consultation visant à retenir l'architecte et son équipe dédiée chargés de la maîtrise d'œuvre pour la première tranche des travaux s'est terminée le 25 février 2021. Les offres sont en cours d'analyse par le cabinet ALTEREA qui présentera une première analyse aux élus.

RAPPEL : Les travaux pourraient débuter fin 2022.

Par ailleurs, le maire informe l'assemblée avoir été interviewé par la radio France Bleue St Etienne au sujet de la Chapelle Notre Dame du Château. (Ce jour là était également interviewé Monsieur GENIN gérant de la fromagerie et Madame REYNAUD pour l'Artisanat du Pays d'Urfé précise Pascal PONCET).

6/ MUR DE SOUTÈNEMENT VOIRIE ACCES CIMETIERE ET ESPACE MONUMENT AUX MORTS

Monsieur le Maire présente le projet, le dossier de consultation des entreprises (DCE) pour les travaux de démolition puis de reconstruction du mur de soutènement en béton armé, en soutien de la voirie et de l'espace « monument aux morts ».

Le conseil municipal approuve le projet, le DCE et autorise le maire à lancer la consultation des entreprises en procédure de type MAPA via un appel public à concurrence (AAPC).

La date limite de dépôt des plis dématérialisé est fixée au jeudi 25 mars 2021 à 16 H 00.

7/ MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE DES BATIMENTS

Monsieur le Maire présente le dossier d'avant-projet définitif (APD) établi par le bureau d'études L.M.I., maître d'œuvre pour les travaux de mise en conformité électrique dans les bâtiments communaux et économie d'énergie.

Suite à la présentation du projet en mairie, Pascal PONCET informe avoir demandé à ce que le montant des travaux à réaliser ne dépassent pas 130 000.00 € TTC (contre 160 000.00 € TTC chiffrés par le bureau d'études).

La partie équipement en LED permet de présenter une demande d'aide au titre du DSIL « économie d'énergie ».

Le conseil municipal, approuve, à l'unanimité l'estimatif des travaux de la phase APD à 108.000 € HT et les honoraires du maître d'œuvre en phase d'avant-projet définitif représentant 14 % du montant HT des travaux estimés, soit 15.120 € HT auxquels s'ajoutent 4.800 € HT pour relevés et élaboration des plans des bâtiments communaux et charge le Maire de lancer la consultation des entreprises, pour un marché public de type MAPA, sur la base du DCE et de l'APD approuvés.

8/ DETR/DSIL

Monsieur le Maire informe que la circulaire relative à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour l'exercice 2021 vient de nous parvenir et les dossiers doivent être constitués.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de présenter les dossiers suivants :

- 1) Démolition et reconstruction du mur de soutènement menaçant de « l'espace monument aux morts »
- 2) Mise en conformité électrique dans les bâtiments communaux et économies d'énergie
- 3) Réhabilitation de la Chapelle Notre-Dame du Château (tranche 1) :

9 /FRAIS FONCTIONNEMENT ECOLE PUBLIQUE

Pascal PONCET explique à l'assemblée municipale avoir reçu les maires des communes concernées par une participation aux frais de fonctionnement de l'école publique afin d'en redéfinir les modalités financières.

A l'issue de cette rencontre, il a été convenu que les maires des communes de Juré, St Marcel d'Urfé et St Romain d'Urfé proposent à leur conseil une participation basée sur le coût réel d'un élève de l'école publique (hors investissement) minorée de 20%.

Les maires souhaitent également participer au conseil d'école, ce qui, après renseignement pris auprès de l'inspection académique, sera possible sans toutefois avoir droit de délibération et de vote l'école étant l'école publique de St Just en Chevalet. Un seul représentant des communes sera autorisé à siéger de manière informelle.

Malgré tout, le maire indique que cette situation permettra du lien, des explications voire de l'implication des communes qui nous adressent leurs enfants.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte ces éléments de négociations qui feront l'objet d'une rencontre annuelle, lorsque le coût de fonctionnement de l'école publique sera calculé et communiqué aux écoles concernées. Celles-ci pourront d'ailleurs participer à l'élaboration de ce coût de sorte à avoir la plus totale des transparences.

10/ BELVEDERE

Monsieur le maire rappelle les débats du dernier conseil municipal concernant la vente du bâtiment appartenant à la CCPU situé dans le cœur du quartier historique du Château et incluant notamment le belvédère. Il indique avoir saisi le Président de la CCPU qui s'interroge également sur la pertinence de la vente de cet ensemble patrimonial historique à intérêt touristique indéniable et auquel les gens sont attachés.

Pascal PONCET a évoqué à la CCPU un découpage en volume qui permettrait à la commune d'acquérir la partie belvédère. Rien n'est décidé mais la solution d'une vente à un particulier pose problème au conseil municipal et visiblement aussi à Charles LABOURE le Président de la CCPU.

11/ HOTEL MODERNE

Pascal PONCET informe la municipalité que l'Hôtel Moderne situé rue de Thiers est en passe d'être acquis par le diocèse de Lyon. Cette acquisition permettra, notamment le transfert du secrétariat de la paroisse actuellement situé au sein d'un bâtiment communal rue du Monteillard dans la maison hébergeant également la famille RAMANANANJARA.

Bien entendu les surfaces permettraient à la paroisse bien d'autres affectations que le simple secrétariat. La commune est très favorable à cette acquisition de cœur de village qui valorisera un bien qui par ailleurs se détériorait.

12/ PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Monsieur le maire informe que Monsieur MERCIER travaille sur le dossier de consultation des prestataires nécessaires pour élaborer le PLU. La consultation sera lancée dès que la municipalité sera en possession de toutes les pièces que doit contenir ce document support aux consultations (3 lots : Règlement et Zonage - Diagnostic d'assainissement - Diagnostic environnemental)

13/ HYMNE POUR L'ECOLE PUBLIQUE - CONVENTION COMMUNE / COLLEGE LE BREUIL -

Le conseil municipal autorise le maire, à l'unanimité, à signer la convention de partenariat avec le collège le Breuil fixant les modalités d'organisation et de gestion financière relatives au projet d'éducation artistique et culturelle conduit par Madame FRAGNE, Directrice de l'école publique à savoir la création d'un « Hymne pour l'école de Saint Just en Chevalet ».

14/ CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION 42 – HYGIENE ET SECURITE AU TRAVAIL

Le conseil municipal autorise le maire, à l'unanimité, à signer une convention avec le CDG 42 afin de bénéficier de prestations « hygiène et sécurité au travail » pour le personnel moyennant une adhésion annuelle de 120.00 € par an.

La commune pourra ensuite choisir les actions qui sont menées par le CDG 42 et jugées pertinentes pour la commune et ses salariés.

15/ COMMERCES ET ACTIVITES

Monsieur le maire informe l'assemblée municipale de l'installation :

- D'un cabinet de maîtrise d'œuvre rue d'Urfé,
- D'un atelier artistique Place du 11 Novembre (ex-quincaillerie BOUILLER)

16/ REGULARISATION FAMILLE RAMANANADJARA

Monsieur le maire informe l'assemblée municipale que la situation de la famille RAMANANANJARA sera examinée auprès du Tribunal Administratif le 30 avril prochain. Les services de la mairie ont constitué un dossier en faveur de cette famille regroupant les attestations de l'école, de l'employeur de Monsieur RAMANANANJARA, du Secours Catholique, du maire, etc... attestant la bonne conduite et de la volonté avérée de cette famille de s'intégrer. Madame la Sénatrice Cécile CUKIERMAN et Madame la Préfète Catherine SEGUIN suivent également ce dossier.

17/ HOMMAGE AUX PRISONNIERS DE GUERRE

Monsieur le maire fait part à l'assemblée municipale d'un courrier de Madame la Préfète de la Loire au sujet de la programmation mémorielle 2021/2025 considérant notamment les prisonniers de guerre de la seconde guerre mondiale. A ce propos, Pascal PONCET a reçu Monsieur le Directeur à la Maison des Armées de la Loire et Delphine ROYER secrétaire de la FNACA.

Une commémoration sera envisagée lors de la cérémonie du 11 novembre considérant que celle du 08 mai pourrait encore être perturbée par la crise sanitaire.

Elle pourrait se faire par le biais d'une exposition tout en associant les écoles de la commune que Delphine ROYER se charge de contacter.

18/ CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur Antoine CHAMOURET est désigné « correspondant Défense » pour représenter la commune auprès de la Délégation Militaire de la Loire.

Le rôle du correspondant défense est en premier lieu une mission d'information et de sensibilisation des administrés de sa commune aux questions de défense. Il est aussi l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du Département.

19/ GENDARMERIE

Monsieur le maire informe l'assemblée municipale qu'il recevra le 05 mars prochain à 15 heures le Commandant VIANES de Roanne à l'occasion de l'inspection des Brigades. Antoine CHAMOURET participera à cette rencontre.

20/ UTILISATION TEMPORAIRE DU LOCAL RUE D' URFE PAR LA CROIX ROUGE

Monsieur le maire informe l'assemblée municipale que Messieurs FRADIN et THEVENET ont sollicité la municipalité pour la mise à disposition temporaire d'un local permettant d'effectuer la distribution de colis alimentaires aux personnes fragilisées (de plus en plus nombreuses en raison de la crise sanitaire).

Il n'existe aucun dispositif d'aide de proximité sur le territoire de la CCPU.

Il a été convenu de leur mettre à disposition le local communal rue d'Urfé (ex-boucherie PRAT) 2 jeudis matin par mois. Cette permanence est placée sous l'égide de la Croix Rouge.

21/ POINT SANITAIRE / AIDE CPAM POUR ACHAT MASQUE

Emmanuelle BARLERIN dresse un point sur la situation sanitaire de la commune face à la COVID 19 :

- **Situation EHPAD** : la situation à l'EHPAD se stabilise, le personnel rentre progressivement et les cas positifs diminuent à chaque campagne de test. Cependant la vaccination ne pourra pas avoir lieu pour l'instant compte tenu du nombre de cas COVID

- **Vaccination** : le vaccin ASTRAZENECA va commencer à être administré aux personnes âgées de 50 à 64 ans avec facteur de comorbidités (bénéficiant d'une affection longue durée). Une liste sera établie par les médecins et les professionnels de santé prendront contact avec les patients concernés.

À partir du 04 mars, la vaccination débutera à CREMEAUX pour se poursuivre à compter du 15 mars à ST JUST EN CHEVALET.

Par ailleurs, le maire informe que la commune a perçu de la part de la CPAM et via l'AMF un chèque de 535.00 € destiné, en priorité, à l'acquisition de masques pour les personnes en situation de fragilité financière.

22/ DEMANDES DE SUBVENTION

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention de 200.00 € à l'Association « Sourire d'Urfé » considérant que l'animation des résidents de l'EHPAD sera primordiale dès le retour à la normale dans l'établissement.

23/ QUESTIONS DIVERSES

Contrat aidé :

Emmanuelle BARLERIN informe que le recrutement du personnel en contrat aidé a été reporté au 01^{er} avril 2021. En effet, compte tenu de ses obligations professionnelles intensifiées par la période COVID 19, Emmanuelle BARLERIN n'a pas pu consacrer beaucoup de temps à ce dossier.

Les entretiens se déroulent donc actuellement et plusieurs candidats répondent aux critères avec des compétences intéressantes, tous permettent à la commune de bénéficier d'une aide de 80% sur la base de 26 heures hebdomadaires.

Visite station prétraitement de la fromagerie :

Cette visite technique avec la MAGE a été reportée à une date ultérieure. qui n'est pas encore fixée.

Loire propre :

Annulation de cette journée initialement prévue le 06 mars 2021 en raison de la COVID19

Don du Groupe Artistique :

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le don fait par Madame PHANER Denise au nom de l'association GROUPE ARTISTIQUE actuellement mise en sommeil (environ 138 euros). La banque constatant plus de mouvement depuis de nombreuses années ne souhaitait pas laisser ce compte ouvert. Remerciements.

Label numérique école publique :

Monsieur le maire informe que le matériel informatique obtenu dans le cadre du « Label Numérique » a été livré à l'école publique.

Monsieur LEVIGNE va intervenir pour la mise en service et en réseau de ces équipements qui devraient être opérationnels à la rentrée des vacances de printemps.

Monsieur le maire rappelle que ces acquisitions ont été financées conjointement par l'Etat et la Commune suite au dossier de candidature déposé par Madame FRAGNE, Directrice de l'école publique. Il indique que ce sera « un vrai plus ».

Circuit touristique / historique :

Dominique VIETTI explique vouloir créer un sentier historique sur le territoire communal et lance un appel aux volontaires. Clément MOISSONNIER, Céline GUICHERD, Antoine CHAMOURET et Dominique SCIANDRONE se disent intéressés pour travailler avec Dominique VIETTI sur ce sujet.
Les sites particuliers seront identifiés et organisés autour d'un parcours.

5 G :

Monsieur le maire rappelle que lors du dernier conseil il avait annoncé attendre un rapport de Free Mobile simulant l'exposition aux ondes magnétiques avec la 5G. Ce rapport est aujourd'hui arrivé. Il mentionne un faible niveau de cette exposition.
Le rapport détaillé est consultable en mairie.

CA Collège le Breuil :

Il aura lieu le 11 mars 2021 à 17 h 00, Urielle GONARD et Solange PERRIER en ont été informé par mail.

Consultation publique quant à la gestion de l'eau :

Le maire informe que cette consultation effectuée par l'Agence de l'Eau a été mise en ligne sur le site de la commune afin que les personnes intéressées puissent répondre à cette enquête. Le lien sera disponible jusqu'au 31 août 2021.

Réunion cantonale le 05 mars salle ERA à St Just à 18 h 00 :

Une invitation de Monsieur BARTHOLIN Conseiller Départemental est remise à chaque conseiller municipal.

Elections régionales et cantonales :

Monsieur le maire communique les dates des élections Régionales et Cantonales repoussées pour cause COVID au 13 et 20 juin 2021.

Comptage des lièvres :

Monsieur le maire informe que le comptage des lièvres sur le territoire communal aura lieu du 16 au 19 mars 2021

Hommage à Alice Arteil

Une rencontre aura lieu le samedi 06 mars à 11 heures en mairie afin d'envisager cet hommage. Devrait être présents le maire, Colette MELON, Christiane MATHEVET, Jean TUFFET, Jean Pierre EPINAT

Une plaque en hommage à Alice ARTEIL pourrait être posée sur un endroit restant précisément à définir (à proximité de la maison où elle a vécu ou sur sa façade).

Il a été souhaité que l'hommage en question soit aussi « plus global » avec l'inscription par exemple « *Hommage à Alice ARTEIL..... et à tous ceux qui ont résisté et souffert durant cette période* ».

Visite Entreprise DOITRAND à la ZAC

Dominique VIETTI informe qu'une visite de l'entreprise DOITRAND installée dans la zone d'activités du «Machabré » à ST ROMAIN D'URFE sera organisée le 05 mars à 14 h 00. Un conseiller par commune est invité.

Maison TAILLARDAT

Monsieur le maire informe que Maître VALETTE, chargée de la succession TAILLARDAT laisse entrevoir une possibilité de régler enfin cette affaire.

Le maire rappelle qu'il s'agit de la maison qui serait la plus ancienne de St Just en Chevalet, qu'elle est située dans le quartier du Château et que les héritiers souhaitent la léguer à la commune. Au regard de la valeur patrimoniale de la maison et malgré le fait qu'elle soit totalement dégradée la municipalité a accepté le principe d'une donation (il aurait de toute façon fallu s'en occuper précise le maire).

Il conviendra de porter une attention particulière au devenir immédiat et à plus long terme de ce bien lorsqu'il sera propriété de la commune rajoute Pascal PONCET.

Village SPORT-NATURE

Emmanuelle BARLERIN fait un point sur le dossier « VILLAGE SPORT-NATURE ». Elle a participé à une réunion en visioconférence le 23 février 2021. À cette occasion ont eu lieu des échanges avec d'autres communes concernées par ce label et qui ont proposé leur aide sur des points pour lesquels elles ont déjà avancé : signalétique, accès sécurisé aux vestiaires (digicode, QRcode...).

Il a été également évoqué la mise en place d'un challenge « STRAVA » pour chaque commune afin de créer une dynamique entre les villages labellisés. Pour St Just en Chevalet, il s'agira d'un challenge autour du VTT. Les dates seront communiquées ultérieurement.

En ce qui concerne le travail sur le terrain, un premier tri des panneaux a été fait. Certains ont donc été déposés. À ce sujet une réunion va être programmée prochainement entre les élus chargés de ce dossier pour avancer sur la signalétique.

SPORT Santé 42

Emmanuelle BARLERIN informe qu'à la maison de santé et en lien avec « Sport Santé 42 », une action autour du sport et de la santé va être mise en place. Elle consiste dans un premier temps à un bilan individuel pour amener les usagers à la pratique du sport. Une prescription médicale pourra être faite afin de proposer une orientation adaptée.

Il est dans ce cadre et plus globalement nécessaire de répertorier les clubs sportifs de la commune afin de les associer à cette action afin qu'ils prennent contact avec la plateforme « SPORT SANTE 42 » qui communiquera ainsi auprès des pratiquants.

Championnat de France de Caisses à Savon

Emmanuelle BARLERIN précise que le championnat de France de caisses à savon devant avoir lieu sur notre commune en aout 2021 est annulé, toujours pour raison COVID19.

Travaux Chemin de THOMASSON

Céline VALLAS interroge sur les travaux en cours « Chemin de Thomasson» (mur de soutènement) et soumet l'éventualité d'une mise en sens unique pour la circulation sur cette voie. Jean Paul ROYER se rendra sur site.

Le sujet du sens unique sera rediscuté lorsque les travaux seront terminés et le chemin rouvert. Pascal PONCET précise qu'une décision de ce type ne peut être que le fruit d'une concertation au moins des riverains et des utilisateurs réguliers de la voie.

Passage pour Piétons

Clément MOISSONNIER demande ce qu'il en est de la réfection de la peinture des passages piétons prévue au Monteillard et de la création d'un passage protégé Place du Chêne (accès boulevard de l'Astrée).

Jean Paul ROYER précise qu'ils sont prévus au printemps, dès que les conditions météorologiques le permettront.

La séance a été levée à 23 H 25